



RESEARCH | RÉSEAU **IMPACT**
IMPACT | RECHERCHE
CANADA | CANADA

TROUSSE POUR DE DEMANDE D'ADHÉSION POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

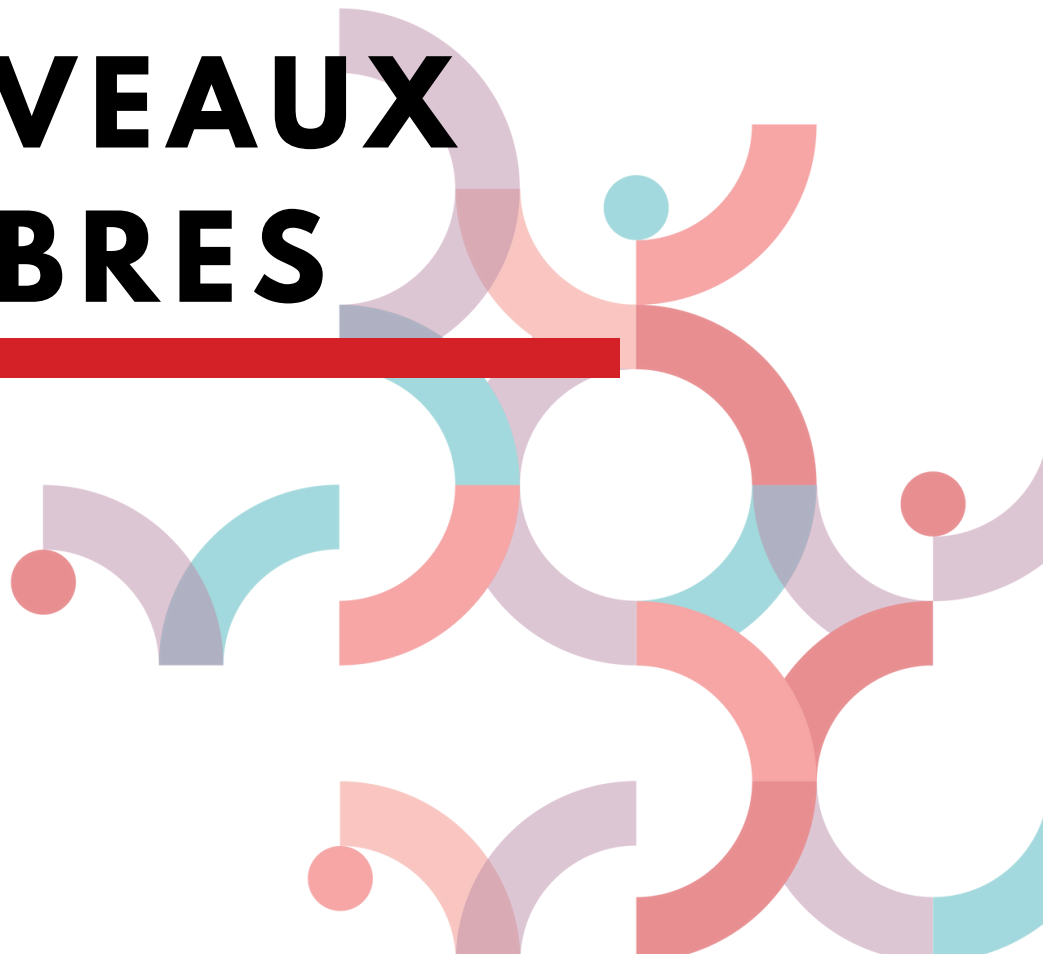


TABLE DES MATIÈRES



CONTEXTE	3
À PROPOS DU RÉSEAU IMPACT RECHERCHE CANADA	4
AVANTAGES POUR LES MEMBRES	6
TYPES DE MEMBRES ET COTISATIONS	7
ENGAGEMENT DES MEMBRES	11
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION ...	12
RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMBRE	14
<i>ANNEXE A</i> : CADRE DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ D'ENGAGEMENT DES MEMBRES	15
<i>ANNEXE B</i> : CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS	17



La mobilisation des connaissances est un ingrédient essentiel de toute innovation inclusive qui a pour objectif de maximiser l'impact de la recherche.

CONTEXTE

La mobilisation des connaissances (MdC) est un ensemble de services qui met en relation, d'une part, la recherche universitaire et les chercheur.se.s et, d'autre part, les personnes et les organisations qui cherchent à développer des solutions durables aux défis de société, d'environnement, d'économie et de culture. La MdC contribue à une prise de décisions éclairées en matière de politiques publiques, de pratiques professionnelles et de services sociaux. Les services de MdC soutiennent également la recherche et les collaborations fondées sur les connaissances dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, de la santé et des sciences naturelles.

De plus en plus, les organismes subventionnaires de recherche au niveau fédéral exigent des plans de MdC. Par exemple, dans la plupart des programmes du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), on exige la soumission d'un plan de MdC et d'une déclaration décrivant l'impact attendu. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) exigent aussi qu'un plan d'application des connaissances soit inclus dans toute demande de financement. En outre, mentionnons aussi qu'en 2021, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a lancé une consultation sur son plan de MdC (initiative [Élargir l'accès à la recherche et accroître ses retombées sur la société](#)).

Au niveau institutionnel, le soutien à la MdC joue un rôle essentiel parce qu'elle permet de créer des ponts entre les attentes des gouvernements et des bailleurs de fonds et les capacités des chercheur.se.s et de leurs partenaires. À ce sujet, on vous invite à lire le rapport du RIRC préparé pour le compte CRSH sur [l'engagement actif des institutions de recherche canadiennes pour favoriser l'avenir de la MdC et de l'impact de la recherche](#).

À PROPOS DU RÉSEAU IMPACT RECHERCHE CANADA



Le Réseau Impact Recherche Canada (RIRC) est résolu à aider les universités et d'autres organisations de partout au Canada à maximiser l'impact de la recherche pour les communautés. [Regroupant plus de 40 établissements canadiens](#), le Réseau propose des activités ouvertes et collaboratives, qui vont du partage des meilleures pratiques, à la cocréation de ressources, en passant par la formation sur les techniques de MdC.

Le RIRC est une organisation nationale et bilingue, qui s'adresse aux acteurs des milieux universitaires, mais aussi à des personnes qui œuvrent dans les milieux non universitaires, comme les secteurs public, privé et à but non lucratif. Afin de renforcer les capacités institutionnelles et de maximiser l'impact de la recherche, nous collaborons avec les parties prenantes de divers horizons et de diverses organisations (des équipes de recherche, au personnel administratif de recherche, en passant par les universitaires, les étudiant.e.s, les professeur.e.s et les leaders du secteur public) sur des initiatives de développement des compétences, sans contraintes ni restrictions.

Nous contribuons à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles par les actions suivantes :

- **Faciliter le dialogue actif et le partage des connaissances en s'engageant fréquemment dans une communauté de pratique nationale.** Les membres peuvent ainsi partager leur contenu avec d'autres membres du RIRC (p. ex., stratégie institutionnelle, engagement des communautés rurales et éloignées, programmes de certification, partenariats avec les communautés locales).
- **Développer et mettre en commun des outils et des ressources.** On favorise ainsi la recherche créatrice d'impact et l'engagement significatif.
- **Offrir des formations dans des domaines clés de la MdC.** Mentionnons par exemple la planification de l'impact, les communications percutantes, l'engagement efficace des parties prenantes, l'évaluation de l'impact, etc.
- **Réunir les parties prenantes de tout le Canada.** Il s'agit de personnes qui travaillent dans les domaines de la MdC, de la recherche, de la planification, de l'impact, de l'évaluation, etc.

À PROPOS DU RÉSEAU IMPACT RECHERCHE CANADA



Après trois années d'établissement de partenariats et de consultations, le RIRC a été fondé en 2006 par l'Université de York et l'Université de Victoria. Depuis, nous avons réussi à mettre en place un réseau de partage des enseignements et les meilleures pratiques tirées de nos expériences entre les institutions, les disciplines et les corps professionnels.

S'appuyant sur un réseau bilingue pancanadien, le RIRC s'est développé et regroupe aujourd'hui plus de 40 universités et organisations de partout au Canada, avec une forte présence régionale dans sept provinces, ainsi que des membres affiliés au Royaume-Uni.

Reconnaissant que la MdC n'est pas l'apanage des universités, le RIRC a commencé en 2021 à piloter l'adhésion d'organisations non universitaires ayant un mandat de recherche et de MdC.

Consultez les [Rapports annuels!](#)

Découvrez les
membres
actuels du RIRC
sur notre site
Web!

VISION : Bâtir un réseau de premier plan au niveau mondial qui aide les chercheur.e.s et leurs partenaires à mettre en valeur leur contribution à la MdC, ainsi que leur impact et leur excellence en recherche.



AVANTAGES POUR LES MEMBRES

L'adhésion au RIRC permet aux institutions d'avoir plus de succès dans le domaine émergent de la MdC et de trouver des occasions de collaboration et de leadership.

Avantages pour les membres institutionnels

- **Visibilité auprès des leaders**, en tant que porte-parole national pour la pratique de la MdC
- **Participation à notre communauté de pratique inclusive**, qui comprend plus de 37 institutions, dont des universités, des écoles polytechniques, des hôpitaux de recherche et des bailleurs de fonds
- **Accès aux centres d'expertise pour la MdC**, en vue d'une collaboration régionale, provinciale et nationale
- **Partage coopératif des connaissances** en matière de bonnes pratiques, d'outils et de ressources
- **Occasions de bourses** réservées aux étudiant.e.s des cycles supérieurs dans les institutions canadiennes
- **Participation à des initiatives nationales** visant à mieux faire connaître la MdC
- **Capacité accrue à maximiser l'impact de la recherche** au sein de votre organisation avec vos communautés locales
- **Accès à notre formation phare sur la MdC, MobilizeU**, pour le personnel, les étudiant.e.s, le corps enseignant ou les membres de la communauté de votre institution

Avantages pour les membres individuels

- **Accès à des outils** pour l'engagement du public, les demandes de subventions, les partenariats de recherche, etc.
- **Participer à des opportunités de recherche en collaboration** avec des organisations nationales
- **Liens avec des praticien.ne.s de l'impact de la recherche** dans votre domaine ou votre fonction pour soutenir votre travail
- **Invitations à des événements**, formations, webinaires et programmes réservés aux membres
- **Invitation à participer** à l'assemblée générale annuelle du RIRC
- **Amélioration de la capacité à répondre aux besoins** des enseignant.e.s et des étudiant.e.s en matière de **MdC**



TYPES DE MEMBRES ET COTISATIONS

Tous les membres ont un accès complet aux outils, à la formation et aux ressources du RIRC. En outre, les membres sont invités à participer à des événements d'échange de connaissances et à des initiatives de développement professionnel. Les membres sont également invités à participer à l'assemblée annuelle du RIRC.

Membres des milieux universitaires

Définition : Une institution universitaire basée au Canada dont au moins un des engagements institutionnels concerne l'impact de la recherche et les activités connexes.

Critères : Avoir fait des investissements en vue de l'embauche d'une ou de plusieurs personnes (ETP) (qui peuvent occuper plusieurs rôles) et qui peuvent superviser le développement des services d'impact.

Cotisation : 5 000 \$CAD par an par institution, ce qui donne accès à toutes les activités du RIRC à un nombre illimité de membres du personnel.

Privilèges et responsabilités des membres universitaires :

- Un droit de vote au comité d'engagement des membres (voir annexe A)
- Accès à tous les outils, à toutes les formations et à toutes les ressources du RIRC
- Invitation à l'assemblée annuelle du RIRC
- Il est attendu que le membre universitaire s'engage à dépenser un montant au moins égal pour soutenir la capacité en matière de MdC au sein de l'université.

Membres affiliés internationaux

Le RIRC reconnaît l'importance d'entretenir des liens avec les milieux internationaux de la MdC et de tirer des enseignements de leur expérience. Dans cette optique, la catégorie des membres affiliés internationaux a été créée en 2016.

Définition : Une institution universitaire basée à l'extérieur du Canada dont au moins un des engagements concerne l'impact de la recherche et les activités connexes.



TYPES DE MEMBRES ET COTISATIONS

Critères : Avoir fait des investissements en vue de l'embauche d'une ou de plusieurs personnes (ETP) (qui peuvent occuper plusieurs rôles) et qui peuvent superviser le développement des services d'impact.

Cotisation : 2 500 \$ CAD par an, par institution, ce qui donne accès à toutes les activités du RIRC à un nombre illimité de membres du personnel.

Privilèges et responsabilités des membres affiliés internationaux :

- Pas de droit de vote au comité d'engagement des membres (voir annexe A), mais droit d'accès aux procès-verbaux des réunions et de participation par visioconférence en tant qu'observateurs
- Accès complet à tous les outils, à toutes les formations et à toutes les ressources du RIRC
- Invitation à l'assemblée annuelle du RIRC
- Il est attendu que l'organisation s'engage à dépenser un montant au moins égal au sein pour soutenir la capacité en matière de MdC au sein de l'Université

Membres affiliés non universitaires

Le RIRC reconnaît que les institutions universitaires n'ont pas le monopole de la recherche ou de la MdC.

En 2021, le RIRC a accueilli le premier membre non universitaire qui offre des services et des activités visant à promouvoir, à soutenir et à faire progresser la MdC, l'impact de la recherche et les activités connexes.

Définition : Une institution non universitaire (p. ex., un collège, un hôpital, un bailleur de fonds, un organisme à but non lucratif, etc.) basée au Canada dont au moins un des engagements institutionnels concerne l'impact de la recherche et les activités connexes.



TYPES DE MEMBRES ET COTISATIONS

Critères : Avoir fait des investissements en vue de l'embauche d'une ou de plusieurs personnes (ETP) (qui peuvent occuper plusieurs rôles) et qui peuvent superviser le développement des services d'impact.

Cotisation : 2 500 \$ CAD par an, par institution, ce qui donne accès à toutes les activités du RIRC à un nombre illimité de membres du personnel.

Privilèges et responsabilités des membres non universitaires :

- Pas de droit de vote au comité d'engagement des membres (voir annexe A), mais droit d'accès aux procès-verbaux des réunions et de participation par visioconférence en tant qu'observateurs
- Accès complet à tous les outils, à toutes les formations et à toutes les ressources du RIRC
- Invitation à l'assemblée annuelle du RIRC
- Il est attendu que l'organisation s'engage à dépenser un montant au moins égal au sein pour soutenir la capacité en matière de MdC au sein de l'Université.

Consortium de membres

Si un consortium d'institutions (membres universitaires, affiliés internationaux et non universitaires) souhaite adhérer au nom de ses membres, la cotisation du consortium sera équivalente à la somme de la cotisation annuelle en dollars canadiens par an, plus 25 % de la cotisation pour chaque membre selon sa nature. Le coût sera ainsi moins élevé par membre et par an.

Par exemple, la cotisation pour un consortium composé de trois membres universitaires serait de 5 000 \$ pour la cotisation annuelle, plus 1 250 \$ par membre universitaire pour un total de 8 750 \$ par an. Cela signifie que chaque membre du consortium ne paie que 2 916,66 \$ par an, plutôt que 5 000 \$ par membre et par année.

Chaque membre du consortium bénéficie des avantages prévus pour son type d'institution (universitaire, affilié international et non universitaire).



TYPES DE MEMBRES ET COTISATIONS

Sommaire des types de membres et des cotisations

Type	Cotisation annuelle	Droit de vote
Universitaire	5 000 \$	Un siège de vote
Affilié international	2 500 \$	Pas de droit de vote
Non universitaire	2 500 \$	Pas de droit de vote
Consortium	Cotisation annuelle + (nombre de membres x 25 % de la cotisation annuelle par type de membre)	Selon le type de membre

ENGAGEMENTS DES MEMBRES



En plus de développer et de fournir des services de MdC qui sont adaptés aux circonstances et aux contraintes locales, les membres doivent :

- 1 Désigner deux personnes au sein de l'institution** comme responsables de la MdC, de la planification de l'impact, des partenariats communautaires ou de l'engagement des parties prenantes, ou qui ont un lien avec ces domaines, et qui seront les principaux points de contact du RIRC. En outre, une personne occupant un poste de gestion (vice-président de la recherche ou équivalent) doit être désignée pour la supervision et l'approbation des engagements institutionnels en matière de MdC.
- 2 Désigner des personnes pour les comités du RIRC** (francophone et bilinguisme, développement professionnel, évaluation, Mobilize U, groupe de réflexion sur l'EDI).
- 3 Prendre les mesures nécessaires pour assister à l'assemblée annuelle du RIRC.** Au moins un ou deux contacts principaux du RIRC y participent. D'autres personnes sont également les bienvenues.
- 4 S'engager à mobiliser l'information, les pratiques et les outils sur leur propre campus.** Le fait d'être membre ne procure aucun avantage en soi parce que seules quelques personnes contribueront activement aux opérations du RIRC. L'avantage que l'on en tire est lorsque ces quelques personnes ont la responsabilité de promouvoir les activités du RIRC sur le campus et de maximiser les avantages de l'adhésion pour le corps enseignant, les étudiant.e.s, le personnel et les partenaires non universitaires.
- 5 Participer et soutenir des présentations conjointes et partager des informations pertinentes sur la MdC** (p. ex., événements, ressources, etc.) avec le réseau RIRC. (Le personnel du RIRC peut contribuer à la diffusion.)
- 6 Verser une cotisation de 5 000 \$ CAD par an (ou 2 500 \$ pour les membres affiliés internationaux et les membres non universitaires) au RIRC pour assurer son fonctionnement.** Les cotisations sont gérées par l'Université responsable du RIRC (actuellement l'Université York) dans le cadre d'une entente interinstitutionnelle.
- 7 Signer l'entente interinstitutionnelle.** Il s'agit d'un contrat entre toutes les institutions faisant partie du RIRC et qui sont désireuses et capables de soutenir les engagements qui y sont prévues.
- 8 Dans la mesure du possible, consacrer un montant supplémentaire de 5 000 \$ CAD par an (en sus de la cotisation) à toute activité interne**, ce qui peut inclure le développement professionnel, les déplacements pour participer à des événements/activités (p.ex., assemblée annuelle du RIRC et d'autres événements), et les activités de MdC internes. **On encourage également les membres affiliés à mettre à disposition un montant supplémentaire de 2 500 \$ (en sus de la cotisation) pour les activités de soutien interne.**



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION

Avant de remplir le formulaire de candidature, veuillez prendre rendez-vous avec David Phipps (vice-président adjoint, Stratégie et impact de la recherche, Université de York et Directeur du RIRC, dhipps@yorku.ca) afin de discuter des avantages réciproques d'une adhésion au RIRC.

Dossier de candidature

Les demandes complètes se composent de trois parties :

- **Section A** : Questionnaire ouvert
- **Section B** : Lettre d'engagement d'une personne occupant un poste d'autorité
- **Section C** : Lettres de soutien d'organisations collaboratrices

Veuillez remplir les sections A, B et C et les soumettre à David Phipps, Directeur du RIRC: dhipps@yorku.ca.

En quoi consiste une demande d'adhésion complète?

- **(A) Questionnaire ouvert** : Veuillez répondre aux questions. (Il n'y a pas de contrainte d'espace ni de mise en page.)
- **(B) Lettre d'engagement** : Une lettre d'engagement d'une personne d'autorité de l'université qui confirme la contribution financière attendue. La lettre doit préciser ce que le responsable de l'université entend faire pour soutenir la participation au RIRC, y compris la contribution financière.
- **(C) Lettres de soutien** : Trois lettres de soutien d'organisations partenaires avec lesquelles l'institution a collaboré à la MdC et à des activités connexes. Les lettres de soutien doivent faire état de la capacité de l'institution en matière de MdC et de son expérience à ce chapitre, ainsi que décrire les avantages et les résultats obtenus ou attendus par l'organisation partenaire.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION

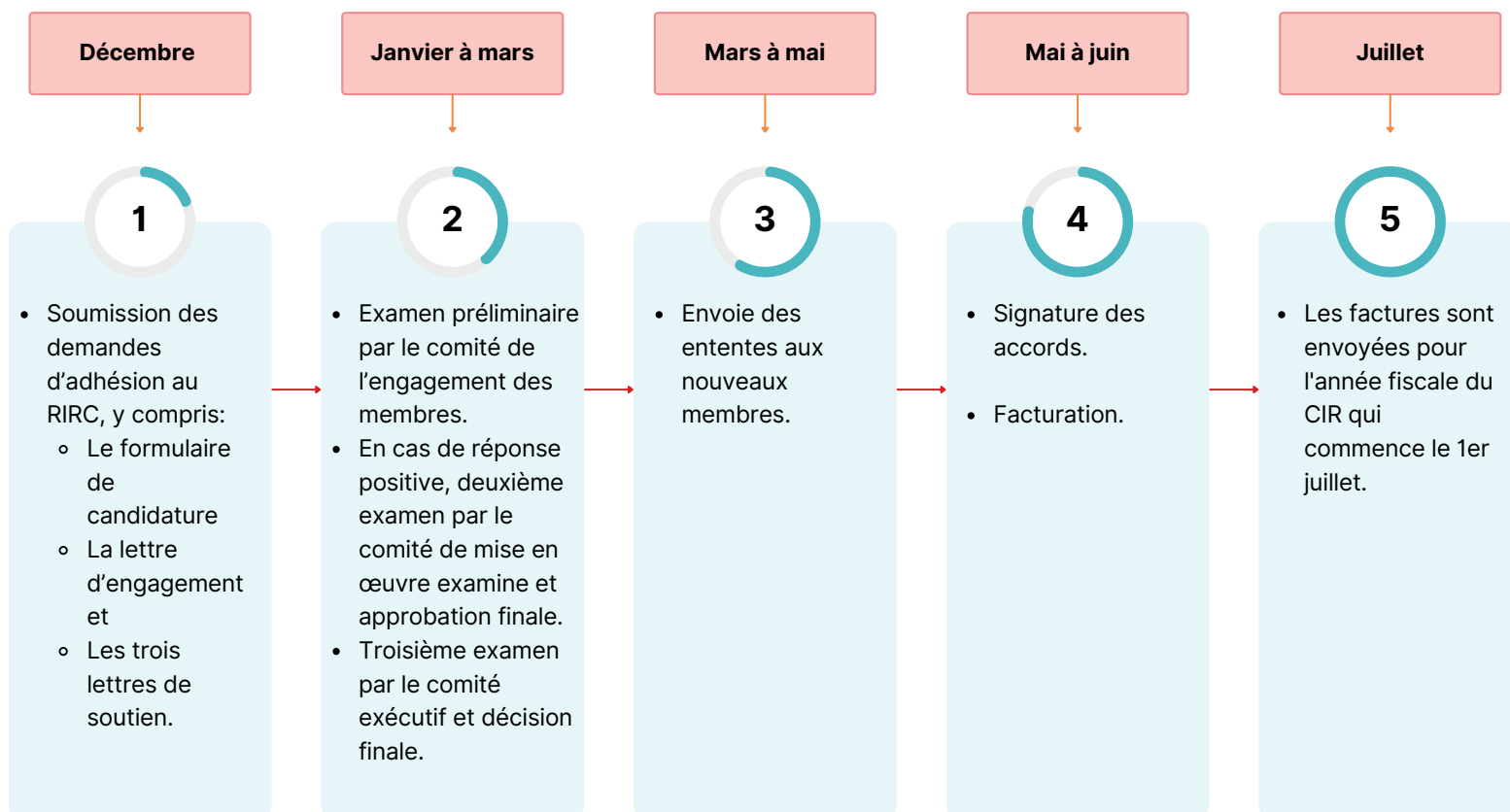
Date limite de dépôt des candidatures et processus d'examen

Il y a une seule date limite annuelle pour le dépôt des candidatures. Les candidatures peuvent être déposées à tout moment pendant l'année, mais au plus tard à la date limite, qui est fixée au début du mois de décembre. On amorce ensuite le processus d'examen des candidatures au début de l'année civile.

Le comité d'engagement des membres et le comité de mise en œuvre du RIRC examinent les demandes et soumettent des recommandations au comité exécutif composé des institutions membres du RIRC qui prend la décision finale.

Il est possible que certaines institutions soient acceptées en priorité afin de diversifier davantage le réseau de membres (p. ex., en fonction de la langue, de la géographie, de la démographie, de la taille et du type d'institution).

Pour plus d'information, veuillez écrire à David Phipps, Directeur du RIRC: dphipps@yorku.ca.



QUESTIONS LIBRES



- 1 Quel est le nom de l'organisation?
- 2 Qui est le contact principal (pour toute question concernant la demande et l'envoi de l'avis de décision)?
- 3 Veuillez fournir son adresse courriel et son numéro de téléphone.
- 4 Pourquoi voulez-vous adhérer au RIRC? Quels sont vos objectifs? Quels sont les résultats attendus pour votre institution?
- 5 Veuillez fournir le nom et les coordonnées des personnes de l'organisation qui assumeront les responsabilités suivantes au sein de l'organisation dans le contexte de l'adhésion au RIRC.
- 6 Outre les personnes susmentionnées, veuillez indiquer toute autre unité institutionnelle, tout groupe de recherche, tout programme, etc. (p. ex., unité de recherche, subvention de partenariat du CRSH, service d'apprentissage, programme de stage) qui participera à la MdC et à des initiatives connexes.
- 7 Que fait l'organisation en matière de services et d'activités liés aux concepts ou initiatives identifiés à l'annexe B, notamment en matière de promotion, de soutien ou d'avancement de ces aspects? Veuillez indiquer si ces services et activités sont en cours (le cas échéant, depuis combien de temps) ou prévus (le cas échéant, quel est le calendrier de lancement des activités et services prévus). Veuillez également fournir des liens vers des ressources en ligne, le cas échéant. Quel pourrait être l'apport de l'organisation au RIRC en matière d'outils, de pratiques, de programmes ou d'exemples?
- 8 Veuillez recommander des besoins de formation qui, selon vous, renforceraient votre capacité à mobiliser les connaissances au sein de l'organisation.
- 9 Quels sont vos questions, commentaires, préoccupations ou suggestions concernant le RIRC?



MANDAT DU COMITÉ D'ENGAGEMENT DES MEMBRES

Nom du comité

Comité d'engagement des membres (ci-après le « Comité »)

Membres

- Le Comité est formé de membres du RIRC.
- Le Comité comporte un poste de présidence, qui correspond au poste de direction du Réseau dans l'institution responsable du RIRC.
- Les membres en place mettent leurs compétences, expériences et intérêts pertinents au service du Comité.
- Le Comité peut également faire appel à d'autres membres de la communauté, comme des chefs de file, des parties prenantes et des décideur.se.s qui, malgré qu'ils ne sont pas membres du Comité, pourront fournir des conseils et des avis sur les activités du Comité.

Objectifs

Le Comité est responsable des tâches suivantes :

- Mettre en œuvre et à jour, le cas échéant, le plan stratégique du RIRC
- Mettre en œuvre et à jour, le cas échéant, le plan d'action du RIRC afin de concrétiser la vision, la mission et les objectifs du RIRC, tels qu'ils sont énoncés dans le plan stratégique du RIRC
- Superviser l'élaboration du budget, examiner les dépenses et produire des rapports de dépenses; au besoin, allouer des budgets à des comités, y compris une justification budgétaire
- Superviser les activités des autres comités et groupes de travail du RIRC
- Évaluer le rendement de l'institution responsable du réseau et les candidatures pour la nomination d'une institution à ce titre
- Soutenir l'organisation de l'assemblée annuelle du RIRC
- Rendre compte deux fois par an au comité exécutif du RIRC en formulant des recommandations pour la modification des documents de planification, le cas échéant



MANDAT DU COMITÉ D'ENGAGEMENT DES MEMBRES

Governance

- Au sein du Comité, la prise de décision est informelle et se fait sur la base du consensus. Lorsque cela est nécessaire, les décisions clés sont prises à la majorité (50 % + 1 des membres).
- Des procès-verbaux sont produits pour toutes les réunions du Comité et conservés afin de documenter les décisions clés, les justifications ou l'attribution des tâches.
- Des réunions ont lieu régulièrement, et au moins une fois par trimestre. Les réunions ont lieu par téléconférence ou vidéoconférence.
- La participation aux réunions et téléconférences peut être déléguée.

Ressources et budget

Par l'intermédiaire de la présidence du Comité, le Comité soumet un budget annuel au plus tard 90 jours avant le début de chaque exercice financier, comme l'exige la loi.

Résultats attendus par le comité

- Réviser le plan d'action
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'affectation du budget selon les priorités du Comité
- Examiner et réviser, le cas échéant, l'appel à de nouveaux membres
- Lancer le processus d'examen pour la nomination d'une institution responsable du RIRC



CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS

« **Mobilisation des connaissances** » signifie l'établissement de relations entre les chercheur.se.s et les partenaires de recherche non universitaire afin que la recherche et les données probantes puissent éclairer les décisions et la compréhension de la politique publique, de la pratique professionnelle et d'autres applications. Les services de mobilisation des connaissances comprennent les méthodes de transfert, de traduction et d'échange des connaissances, et les étendent à la coproduction des connaissances. La mobilisation des connaissances permet de passer de la recherche à l'action.

« **Innovation sociale** » est un terme générique qui englobe les entreprises sociales (entreprises à but lucratif ayant une mission sociale) et le financement social (investissement d'impact, investissement lié à la mission). L'innovation sociale est la création ou l'application de la recherche et de la connaissance pour développer des solutions durables aux défis sociaux, environnementaux et culturels. L'innovation sociale se traduit par des services humains plus efficaces, des politiques publiques plus réactives et une meilleure compréhension culturelle. La mobilisation des connaissances (le processus) peut contribuer aux innovations sociales (le résultat).

« **Engagement communautaire** » fait référence à la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et leurs communautés plus larges (locales, régionales, nationales, mondiales) pour l'échange mutuellement bénéfique de connaissances et de ressources dans un contexte de partenariat et de réciprocité » (Fondation Carnegie), et comprend de nombreuses voies possibles pour cet échange, y compris la KMb.

La « **communauté de recherche engagée** » consiste en un.e chercheur.se qui est engagé.e dans un partenariat mutuellement bénéfique avec la communauté, et dont la recherche donne lieu à des enseignements, des découvertes, l'intégration des idées, l'application du savoir ou l'engagement (Campus Community Partnerships for Health).

La « **recherche engagée communautaire** », c'est lorsque les questions de recherche sont posées par les partenaires de la communauté et que les chercheur.se.s universitaires et communautaires participent sur un pied d'égalité à toutes les étapes du processus de recherche. C'est une méthodologie de coproduction. Les leaders dans ce domaine au Canada sont l'Office of Community Based Research (Université Victoria) et l'Institute for Community Engaged Scholarship (Université de Guelph), qui sont tous deux des universités partenaires du RIRC.